

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis est par la présente donné par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la susdite municipalité que :

Le rôle général de perception 2022 est complété et déposé au bureau de la municipalité de Lac-aux-Sables. Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Les taxes sont payables dans les trente jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 24 février 2022.

Madame Manuella Perron, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire